

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
**BLAIN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, eu égard au contexte sanitaire, à la Salle Henry Dunant, 1bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation exceptionnelle du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 15 octobre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRÉSENTS** : 25 – **REPRÉSENTÉS** : 4

**PRÉSENTS** : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, REKIS Stéphane, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mmes SCHLADT Rita et VAIRÉ Sandrine.

**EXCUSÉS** : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. RICARD Jean-François et REKIS Bruno

**OBJET** : *Cession des parcelles AW0529 et AW0531*

N° 2020 / 10 / 16

*Considérant l'intérêt de Monsieur et Madame MARCILLET d'acquérir la parcelle cadastrée section AW numéro 529 et numéro 531, situées rue des Droits de l'Homme, d'une superficie de 2 602 m<sup>2</sup> au prix de 80 euros (EUR) le mètre carré soit 208 160 EUR net vendeur ;*

*Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire en date du 6 octobre 2020 ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2241-1 et L 2122-21 ;*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L 3211-14 (cessions) ;*

*Vu l'estimation du Domaine en date du 9 janvier 2020 ;*

*Vu l'accord de Monsieur et Madame MARCILLET en date du 10 février 2020 ;*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

.../...

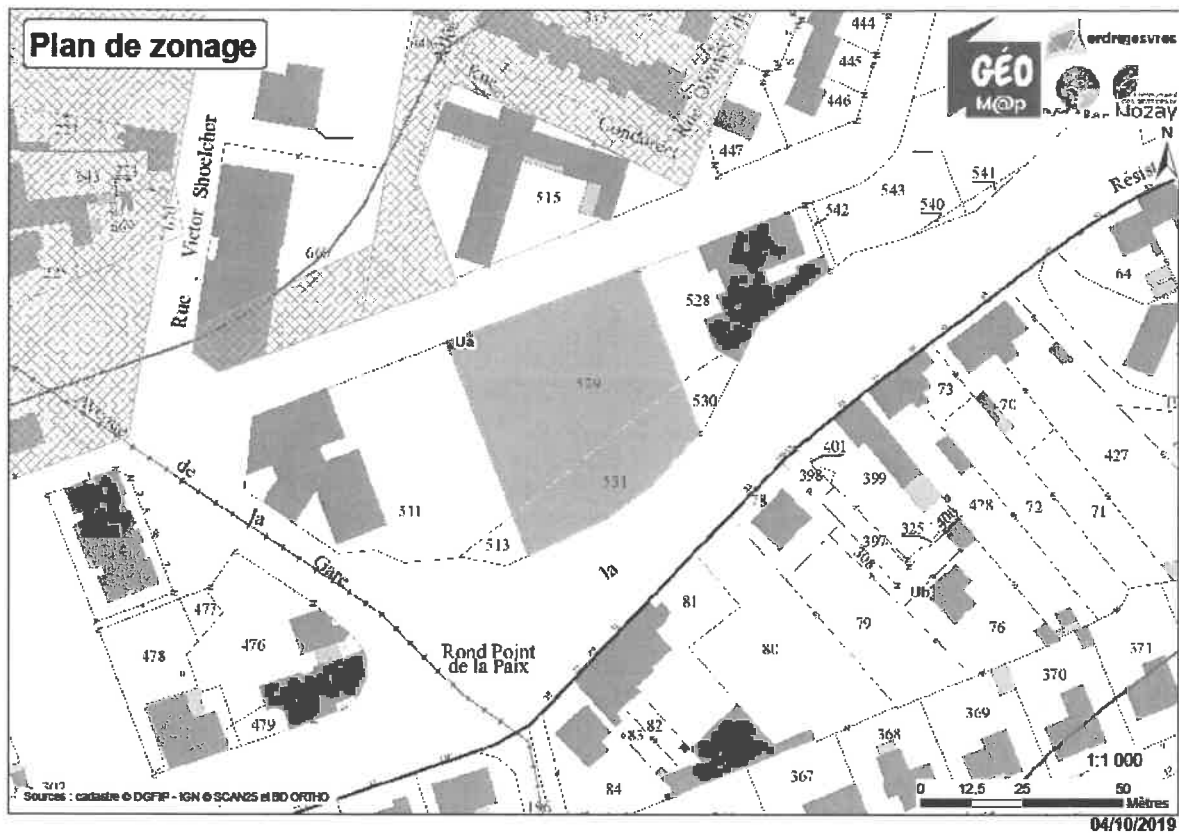
*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

- *DÉCIDE de céder les biens communaux non bâtis cadastrés section AW numéro 529 et section AW numéro 531, situé rue des Droits de l'Homme, au prix de moyennant la somme de 80 EUR le mètre carré net vendeur,*
- *DÉCIDE que le compromis de vente et l'acte de vente de cette opération seront dressés en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN,*
- *PRÉCISE que l'ensemble des frais (bornage, arpentage, droits, honoraires...) occasionnées par cette opération sera aux dépens de l'acquéreur,*
- *et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier.*

Vote : 23 POUR – 6 ABSTENTIONS

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 27 octobre 2020,  
Le Maire,





Accusé de réception en préfecture  
 044-214400152-20201022-CM-2020-10-16-  
 DE  
 Date de télétransmission : 28/10/2020  
 Date de réception préfecture : 28/10/2020

*Séance du Conseil municipal du 22 octobre 2020*  
*Délibération n° 2020 / 10 / 16*